

SYNTHESE REGLEMENT (v. 14/08/2018)

CATÉGORIE	MACHINE	MOTEUR	BOITE	TRANSMISSION	CHASSIS	DIRECTION	TRAIN AV / AR	FREINS	PNEUS	CARBURANT	PROTECTION
Groupe 1	Tracteur tondeuse Origine Préparé pour la course	Origine Monocylindre 350 cc 13 cv maxi Retrait ou apport de matière interdit Lubrification barbotage ou pompe à huile origine	issue d'un tracteur tondeuse Pont inverseur AV / AR Boîte mécanique Boîte hydrostatique Indice huile et graisse libre	Par courroie Configuration origine avec ou sans variateur 1 ou 2 Courroies Dimensions Courroies et poulies libre sur emplacements d'origine	Origine Renforts soudure autorisés	Origine	Origine Renforts autorisés Largeur AV = 105 maxi Largeur AR = 120 maxi	Origine Modification autorisée	Origine Tracteur tondeuse Pneus agraires & quad interdits à l'arrière	Super 95 ou 98 Additif autorisé Réservoir d'essence & emplacement d'origine	OBLIGATOIRE : - Pare-chocs AV - Pare-chocs AR - Protection latérale gauche - Protection latérale droite - Retrait complet de l'outil de coupe (carters, lames) - Retrait du système d'éclairage (phares en plastiques ou en verre & ampoules) - Retrait éléments dangereux et obsolètes - Protection des pièces en rotation et angles saillants par des carters - Fixation solides des éléments de carrosserie - Anneaux de remorquage av et arrière
Groupe 2	Tracteur tondeuse Origine Modifié	Origine Monocylindre 540 cc Retrait et apport de matière autorisés Carburateur & Allumage libres en vente dans le commerce	Origine Modification autorisée Pont inverseur AV / AR Boîte mécanique Boîte hydrostatique blocage différentiel libre	Par courroie Modification autorisée avec ou sans variateur 1 ou 2 Courroies Dimensions Courroies et poulies libre	Renforts & apport de matière autorisés Chassis rabaissé autorisé	Renforts & apport de matière autorisée	Origine Modifications autorisées Largeur AV = 105 maxi Largeur AR = 120 maxi	Origine Modification autorisée	Origine tracteur tondeuse Pneus agraires & quad interdits à l'arrière	Super 95 ou 98 Additif autorisé Réservoir d'essence & emplacement libre	OBLIGATOIRE : - Pare-chocs AV - Pare-chocs AR - Protection latérale gauche - Protection latérale droite - Retrait complet de l'outil de coupe (carters, lames) - Retrait du système d'éclairage (phares en plastiques ou en verre & ampoules) - Retrait éléments dangereux et obsolètes - Protection des pièces en rotation et angles saillants par des carters - Fixation solides des éléments de carrosserie - Anneaux de remorquage av et arrière
Groupe 3	Prototype Tracteur tondeuse	Cylindrée et puissance libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre Largeur AV = 105 maxi Largeur AR = 120 maxi	Libre Disques AV et AR	Libre	Taux d'octane libre Essence aviation autorisée	OBLIGATOIRE : - Pare-chocs AV - Pare-chocs AR - Protection latérale gauche - Protection latérale droite - Retrait complet de l'outil de coupe (carters, lames) - Retrait du système d'éclairage (phares en plastiques ou en verre & ampoules) - Retrait éléments dangereux et obsolètes - Protection des pièces en rotation et angles saillants par des carters - Fixation solides des éléments de carrosserie - Anneaux de remorquage av et arrière

Sécurité	Toute pièce ou élément jugé dangereux, coupant, mal fixé devra être retiré ou remplacé
Règlement	Tout ce qui n'est pas mentionné ou autorisé est interdit
Pédale de gaz	Toutes les machines doivent être équipées d'une pédale d'accélérateur avec rappel automatique
	Chaque machine doit tenir le ralenti
Batterie	Batterie gel 100% étanche foretement recommandé - Batteries avec acide fixées solidement et protégées
Coupe Circuit	Toutes les machines devront être équipées d'un coupe circuit rattaché au pilote